



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aviation légère

Question écrite n° 1134

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le processus d'élaboration de la nouvelle réglementation relative à l'aviation légère. En effet, trois projets d'arrêtés établis par la direction générale de l'aviation civile portent sur les autorisations de vols des appareils ultralégers motorisés, sur les certificats de navigabilité des avions de collection et sur les certificats de navigabilité des aéronefs en kit. Par ailleurs, le 17 mars dernier, il a été annoncé, en réponse à une question écrite, que la DGAC avait demandé à trois experts extérieurs à l'administration de lui faire part de leur propre position et a invité les organisations professionnelles à lui adresser leurs observations et leurs commentaires. A la réception de ces éléments, des réunions de travail devraient être organisées entre les responsables de ce dossier et les représentants de l'aviation légère, afin de « rechercher en commun des solutions permettant tout à la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la sécurité des pilotes ainsi que celle des personnes transportées et celle des tiers au sol ». Il lui demande de lui indiquer l'état des travaux relatifs à l'élaboration de dispositions tendant à améliorer la réglementation concernant l'aviation légère.

Texte de la réponse

Les trois projets d'arrêtés établis par la direction générale de l'aviation civile, portant sur les autorisations de vols des appareils ultra-légers motorisés, sur les certificats de navigabilité des avions de collection et sur les certificats de navigabilité des aéronefs en kit, ont fait l'objet d'une large concertation. Les réunions organisées sur ces projets les 12 mai, 10 et 27 juin, pour ce qui concerne les ULM, les 27 mai, 18 juin, 2 et 7 juillet avec le réseau du sport de l'air et l'association de défense des aéronefs en kit (ADAK) pour ce qui concerne les aéronefs en kit, et les 21 mai et 23 juillet avec la Fédération française des avions de collection pour ce qui concerne les certificats de navigabilité des avions de collection, ont permis, à partir des textes proposés et des commentaires reçus, de clarifier un certain nombre de principes et d'identifier, précisément, les questions qui nécessitaient un examen plus approfondi. Ces réunions se sont déroulées dans un esprit constructif, dans l'objectif de parvenir à un niveau satisfaisant de sécurité. Un calendrier de travail avec les organisations représentatives a été arrêté, afin de définir des normes techniques de référence appropriées ainsi que les moyens de vérifier la conformité des appareils vis-à-vis de ces normes. Courant septembre, de nouveaux projets de textes, prenant en comptes les observations des experts mandatés et les conclusions des précédentes réunions, seront proposés aux organisations représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1134

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2354

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2783